



LE RATTACHEMENT TERRITORIAL

Le rattachement territorial désigne une procédure par laquelle un club ou une équipe peut exceptionnellement, pour des raisons géographiques ou sportives, s'engager en compétition dans un comité ou une ligue limitrophe, autre que celui où le club est affilié.

POURQUOI ?



Engager une ou plusieurs équipes en compétition dans un comité voisin.



Bénéficier de déplacements plus courts selon la répartition géographique des clubs.



Limiter les coûts de déplacement et les contraintes logistiques.



Favoriser la collaboration avec d'autres clubs proches pour organiser des actions communes.

COMMENT ?

1

Modalités

Rattachement territorial d'équipe (CRTE)	Rattachement territorial de club (CRTC)
- Compétition 5x5 et séries 3x3	- Pour compétition 5x5 et séries 3x3
- Convention d'une durée de 1 an, Pas de tacite reconduction	- Convention comprise entre 2 et 4 ans, pas de tacite reconduction
- 3 équipes maximum par club	

2

Dans les deux cas, prendre contact avec les comités impliqués et présenter les intérêts et motivations d'engager les équipes de son club dans les compétitions du comité limitrophe.

Transmettre sa demande auprès de la Commission Fédérale Clubs, avant le 30 avril de la saison en cours dans le cas d'une CRTC ou avant l'engagement de l'équipe en compétition pour une CRTE. Le dossier à constituer :

3

- ◇ L'exposé des motifs justifiant de l'intérêt de la demande pour le développement du club et de la pratique du basket-ball sur la zone territoriale concernée.
- ◇ La convention précisant les modalités du rattachement avec :
 - La signature du Président et le cachet du club demandeur
 - L'accord des Présidents des deux comités concernés
 - L'accord du Président de la ligue concernée ou des Présidents des deux ligues concernées si nécessaire

CRTC : la demande est validée par la Commission Fédérale Clubs si l'ensemble des parties a formalisé son accord. Dans le cas contraire, le dossier est soumis à l'entière appréciation du Bureau Fédéral.

4

CRTE : Si le rattachement se fait à l'intérieur d'une même ligue, il est validé par décision de la Ligue Régionale si l'ensemble des parties a formalisé son accord. Dans le cas contraire, le dossier est soumis à l'entière appréciation de la Commission Fédérale Clubs.

Si le rattachement implique deux ligues, il est validé par décision de la Commission Fédérale Clubs si l'ensemble des parties a formalisé son accord. Dans le cas contraire, le dossier est soumis à l'entière appréciation du Bureau Fédéral.

VOTRE CHECKLIST

- Préparer sa demande et expliquer avec précision les intérêts d'effectuer une démarche de rattachement territorial.
- Compléter la convention de rattachement territoriale disponible [sur le site internet de la FFBB.](#)
- Solliciter un accompagnement ou transmettre votre demande à l'adresse rattachement@ffbb.com

INFORMATIONS SUR [FFBB.COM](https://www.ffbb.com)

